



**Institut national
de la santé et de la recherche médicale**

Paris, le 27 janvier 2004

Communiqué de presse

Le budget de l'Inserm voté par le Parlement en loi de finances 2004 est en augmentation de 1,7% par rapport au budget voté en 2003. Il est en progression de 7,5% par rapport aux crédits versés en 2003 après annulation.

Dans ce contexte, l'Inserm poursuivra une politique scientifique qui différencie le soutien de base des unités et tient compte de leur évaluation. Cette politique permet d'accompagner la dynamique scientifique d'excellence par le soutien aux équipes émergentes, le développement des infrastructures, des structures de recherche clinique et la recherche sur projet.

Au total, l'enveloppe globale des crédits destinés aux unités progressera en 2004, à périmètre constant, de 7,5% par rapport au montant total délégué aux unités en 2003.

Cette augmentation budgétaire se répartira de la façon suivante :

1 - Les crédits alloués aux 360 unités de recherche en dotation de base s'élèvent à 47,8 Millions d'euros en 2004. Après une évaluation scientifique rigoureuse, 48% des unités verront leurs crédits intégralement reconduits, 44% verront leur dotation réduite de 18% et 8% des unités en cours de fermeture enregistreront des baisses importantes.

Ces crédits de base, ne représentent cependant pas la totalité des moyens attribués aux laboratoires. Ils sont complétés par :

- 4,1 M€ destinés aux « unités nouvelles » décidées en 2003 et dont la création ou le renouvellement interviendra en 2004,
- 5 M€ affectés aux programmes et projets.

Les crédits délégués aux unités s'élèveront donc au total à 56,9 M€, soit une progression de 6,6 % par rapport aux crédits versés en 2003 (53,4M€).

2 - De plus, en 2004, 3,8 M€ (au lieu de 2,5 M€ en 2003) seront consacrés au soutien de 60 équipes émergentes lauréates du programme Avenir et renforceront de façon forte les dotations des unités qui les accueillent.

3 - Enfin, les crédits consacrés aux infrastructures de recherche et à la recherche clinique progresseront de 11 % (12,9 M€ au lieu de 11,6 M€).

Contact presse Inserm :

Patrick Chanson

tél : 01 44 23 60 89

mél : patrick.chanson@tobiac.inserm.fr

